

RÈGLEMENTS OFFICIELS



**PRIX
D'EXCELLENCE**
DE LA PRESSE FRANCOPHONE

PRÉSENTATION DU TROPHÉE DES PRIX D'EXCELLENCE DE LA PRESSE FRANCOPHONE : **UNE ŒUVRE ORIGINALE DE L'ARTISTE PASCAL DEMONSAND**

Ce trophée reflète la nature même de la presse écrite. L'amour des mots, les idées qui jaillissent et l'ouverture sur le monde : voici le message véhiculé par l'œuvre de l'artiste sculpteur, Pascal Demonsand.

L'œuvre originale en bronze a été réalisée entièrement avec des lettres d'imprimerie. Ces dernières sont présentées sous leurs deux faces, l'œil et l'endos des caractères. L'assemblage des lettres rappelle bien le flot ininterrompu de textes, d'histoires et de nouvelles qui composent les pages des journaux membres de Réseau.Presse.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Règlements généraux	3
Paramètres d'évaluation des candidatures	4
Catégories de prix	6
Règles pour la soumission de candidatures	7
Objectifs et critères d'évaluation	
Prix d'excellence générale	8
Prix d'excellence ciblée	11
Autres prix	21
Dispositions finales	22

PRÉAMBULE

Le concours des Prix d'excellence de la presse francophone vise à souligner l'excellence au sein des journaux membres de Réseau.Presse.

Ce concours annuel est réservé aux journaux membres de Réseau.Presse et les prix sont octroyés au plus méritant par un jury indépendant, selon une liste de critères prédéterminés et en fonction des candidatures reçues.

Pour être admissible, le journal qui soumet une ou plusieurs candidatures se doit de respecter tous les règlements. La dérogation à un ou plusieurs règlements ci-dessous entrainera la mise à l'écart du dossier de candidature soumis.

Les Prix d'excellence seront remis lors du gala des Prix d'excellence, dont le format et la date seront déterminés par le conseil d'administration.



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Date limite de réception des candidatures

Les dossiers de mise en candidature doivent être reçus par Réseau.Presse au plus tard le premier vendredi du mois d'avril, avant 17 h (heure normale de l'Est).

Admissibilité

Seuls les journaux membres de Réseau.Presse depuis au moins un (1) an à la date limite de soumission du concours peuvent déposer une candidature pour les différentes catégories des Prix d'excellence. Un journal membre peut soumettre le travail de ses journalistes, photographes, graphistes et autres artisans et artisanes.

Dossiers de candidatures

Réseau.Presse accepte uniquement les dossiers de candidature soumis au moyen du portail de mise en candidature des Prix d'excellence.

Les contenus soumis doivent avoir été publiés par un journal membre entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile précédant l'édition du concours, sur l'une ou l'autre de ses plateformes (papier, PDF, web, etc.).

Un journal membre ne peut présenter qu'une seule candidature par catégorie. Afin de faciliter l'évaluation par le jury, le journal doit fournir un lien URL vers le contenu; si celui-ci est accessible uniquement par abonnement, un code d'accès temporaire doit être fourni.

Si le contenu n'est pas disponible en ligne, il doit être soumis en fichier PDF, compressé ou allégé au besoin. Tout contenu généré en totalité ou en partie par l'intelligence artificielle n'est pas admissible au concours.

Les fichiers téléversés doivent respecter la convention de dénomination suivante :

- *Nom du journal_Nom du prix (et toute autre identification jugée nécessaire)*

Par exemple, pour la catégorie Meilleure photographie de l'année, pour soumettre la photographie telle que publiée dans l'article, le fichier devrait être nommé comme suit :

LeGaboteur_Photoographie_photodansarticle

Les articles peuvent avoir été publiés sur n'importe quelle plateforme de diffusion du journal : papier, PDF, Web, etc.

PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Jury

L'évaluation des candidatures se fera par un jury composé de personnes indépendantes ayant une expertise dans au moins l'un des domaines suivants :

- **Journalisme**
- **Communications**
- **Médias numériques,**
- **Conception graphique**
- **Photographie**
- **Gestion et développement d'affaires**

Dans la mesure du possible, toutes les catégories sont évaluées par un minimum de trois (3) personnes indépendantes désignées en fonction de leur domaine d'expertise respectif.

Les membres du jury ont la responsabilité d'évaluer la qualité des candidatures selon une grille d'évaluation pondérée pour chacun des prix présentés.

Les membres du jury doivent n'avoir eu aucun lien professionnel direct avec un ou plusieurs de ses journaux membres depuis au moins vingt-quatre (24) mois.

En cas d'égalité, les membres du jury de la catégorie visée sont convoqués afin d'analyser les résultats de toutes les évaluations et sélectionner un gagnant.

Facteurs d'équité

Sensible à la diversité des ressources humaines et techniques de ses membres, Réseau.Presse appliquera, à partir de 2026, un mécanisme d'équité pour déterminer le média qui remportera le prix du Journal de l'année.

Ce prix est calculé en fonction des résultats de cinq catégories, soit :

- **Qualité éditoriale**
- **Innovation et rayonnement multiplateforme**
- **Modèle d'affaires**
- **Article de l'année**
- **Article d'ancrage local**

Afin d'encourager la participation des petites équipes rédactionnelles et des structures en développement qui ont souvent des ressources modestes, sans pour autant pénaliser les grandes salles de rédaction, Réseau.Presse appliquera au pointage cumulatif des catégories ci-dessus un facteur d'équité de manière uniforme et transparente.

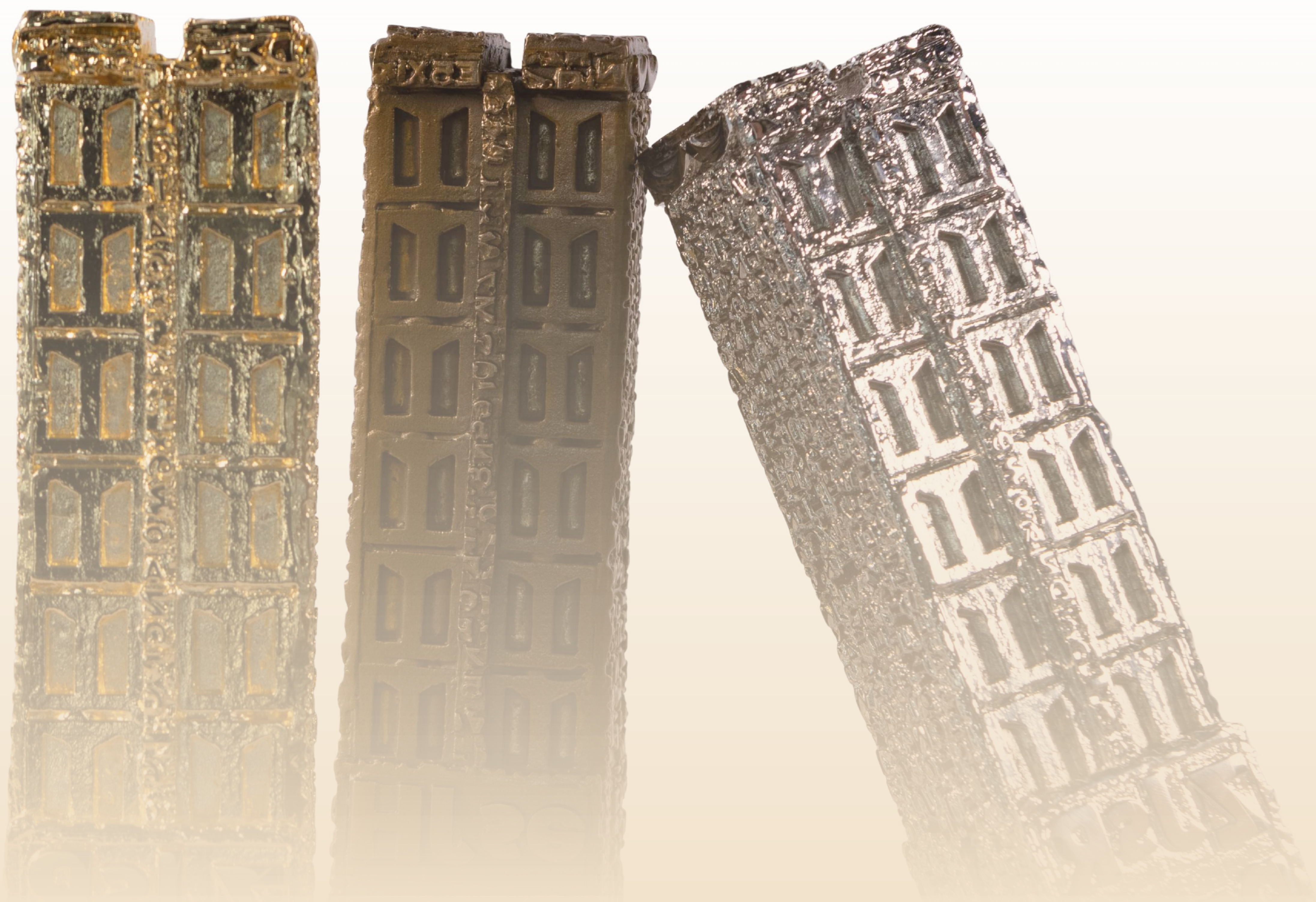
PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Ce facteur sera calculé en fonction du nombre d'équivalents temps plein (ETP) déclarés par chaque journal (30 heures ou plus/semaine, incluant journalistes, rédacteur ou rédactrice en chef, chroniqueurs et chroniqueuses et éditorialistes) au moment de soumettre sa candidature. En fonction de l'ETP déclaré, la note finale sera multipliée par le coefficient suivant :

- **1 à 3 ETP → coefficient de 1,05**
- **4 à 5 ETP → coefficient de 1,03**
- **6 ETP ou plus → coefficient de 1,00**

Réseau.Presse se réserve le droit d'effectuer au besoin des vérifications de l'information fournie par les journaux membres.

Le facteur d'équité sera d'abord appliqué dans les secteurs où l'écart de ressources est le plus important; une évaluation sera réalisée après un an afin de vérifier son efficacité.



CATÉGORIES DE PRIX

CATÉGORIE « JOURNAL DE L'ANNÉE »

Le prix du Journal de l'année est décerné au média membre ayant obtenu le pointage cumulé le plus élevé pour les cinq catégories suivantes :

- Qualité éditoriale (25 %)
- Innovation et rayonnement multiplateforme (25 %)
- Modèle d'affaires (25 %)
- Article de l'année (15 %)
- Article d'ancrage local (10 %).

CATÉGORIE « PRIX D'EXCELLENCE GÉNÉRALE »

Cette catégorie comprend les prix suivants :

- le Prix d'excellence générale pour la qualité éditoriale
- le Prix d'excellence générale pour l'innovation et le rayonnement multiplateforme
- le Prix d'excellence générale pour le modèle d'affaires

CATÉGORIE « PRIX D'EXCELLENCE CIBLÉE »

Cette catégorie comprend les prix suivants :

- le Prix d'excellence pour l'article de l'année
- le Prix d'excellence pour l'article d'ancrage local de l'année
- le Prix d'excellence pour l'éditorial de l'année
- le Prix d'excellence pour la chronique de l'année
- le Prix d'excellence pour la photographie de l'année
- le Prix d'excellence pour l'impact visuel éditorial de l'année
- le Prix d'excellence pour la reconnaissance autochtone
- le Prix d'excellence pour la diversité et l'inclusion
- le Prix d'excellence pour la voix marquante de l'année
- le Prix d'excellence pour la nouvelle plume de l'année

RÈGLES POUR LA SOUMISSION DE CANDIDATURES

Pour chacune des catégories susmentionnées :

- Les journaux membres ne peuvent soumettre qu'une seule candidature par catégorie.
- Seuls sont admissibles les contenus publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre.
- Pour chaque candidature, le journal doit fournir le lien URL de la version numérique de l'article. Si l'article n'est disponible que par abonnement, n'oubliez pas de fournir un code d'accès temporaire à votre site Web.

Si aucun lien n'est disponible, vous pouvez fournir un fichier PDF, dans un format comprimé ou réduit si le fichier est trop volumineux afin de faciliter le téléchargement par les membres du jury.
- **Veillez ne pas soumettre l'édition intégrale du journal, mais seulement la ou les pages dans lesquelles le contenu est publié.**
- Un minimum de quatre (4) candidatures est requis pour permettre l'attribution d'un prix. À défaut d'avoir le nombre minimum de candidatures dans une catégorie donnée, celle-ci sera éliminée pour l'année courante.
- Lorsque demandé, le type d'orthographe utilisé par le journal (Nouvelle orthographe ou orthographe traditionnelle) doit être indiqué dans la soumission.



OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

« PRIX D'EXCELLENCE GÉNÉRALE »

PRIX D'EXCELLENCE GÉNÉRALE POUR LA QUALITÉ ÉDITORIALE

Objectif

Récompenser la qualité rédactionnelle globale d'un journal, qu'il soit imprimé ou numérique.

Critères et grille d'évaluation

- Présence et qualité des éléments rédactionnels (20 %)
- Diversité de la couverture journalistique : actualité, culture, communauté, etc. (20 %)
- Respect des règles journalistiques (20 %)
- Qualité narrative des textes (20 %)
- Qualité du français (20 %)

IMPORTANT

- Textes: Le journal membre doit soumettre six (6) textes (reportages, dossiers, entrevues, analyses, chroniques, etc.) publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant le concours.
- Formats de texte acceptés : Format imprimé ou numérique.
- Diversité : L'échantillon final doit refléter une variété de thèmes, de genres journalistiques et de signatures.
- Origine : Seuls les contenus produits par la rédaction du journal sont admissibles (ce qui exclut les contenus commandités ou provenant de sources externes).

PRIX D'EXCELLENCE GÉNÉRALE POUR L'INNOVATION ET LE RAYONNEMENT MULTIPLATEFORME

Objectif

Récompenser un journal qui se distingue par une présence numérique exceptionnelle, cohérente et innovante et par la maximisation du potentiel de ses différents canaux (sites Web, infolettres, réseaux sociaux, balados, vidéos, webdocumentaires, magazines, etc.) pour informer son public, le mobiliser et l'inspirer.

Ce prix fait briller les journaux qui allient maîtrise éditoriale, créativité des formats et rayonnement tangible.

Critères et grille d'évaluation

- Cohérence du message et de l'identité éditoriale sur l'ensemble des plateformes (20 %)
- Pertinence, diversité et complémentarité des canaux utilisés (20 %)
- Originalité et innovation des formats proposés (balados, webdocumentaires, séries interactives, infolettres engageantes, etc.) (20 %)
- Fréquence, régularité, diversité des contenus publiés et niveau d'engagement, d'interaction et de mobilisation du public (20 %)
- Qualité technique de production (audio, visuel, expérience utilisateur, design) (10 %)
- Qualité linguistique (10 %)

PRIX D'EXCELLENCE GÉNÉRALE POUR LE MODÈLE D'AFFAIRES

Objectif

Récompenser un journal qui a su développer ou adapter avec succès un modèle économique durable et innovant, lui permettant de veiller à sa pérennité tout en restant fidèle à sa mission journalistique.

Ce prix met en lumière les approches créatives en matière de financement, de diversification des revenus, de gestion efficace des ressources et de fidélisation du lectorat

Critères et grille d'évaluation

- Diversification des sources de revenus (30 %)
- Innovation dans les approches commerciales ou partenariales (25 %)
- Cohérence entre le modèle d'affaires et la mission éditoriale (20 %)
- Retombées sur la viabilité à long terme (15 %)
- Mobilisation de l'équipe (10 %)

IMPORTANT

Contenu de la candidature (informations et pièces justificatives requises) :

Le média doit joindre un dossier décrivant son modèle d'affaires et son évolution sur la période visée, appuyé par des éléments probants, notamment :

- un résumé financier (revenus par grandes sources et charges principales) pour la dernière année financière, ou un extrait de bilan/états financiers;
- la répartition des revenus et les actions de diversification (publicité, abonnements, dons, commandites, services, événements, etc.);
- une description des initiatives innovantes (offres, partenariats, produits, campagnes) avec, lorsque possible, preuves (ententes, lettres, captures, exemples);
- des indicateurs de lectorat/engagement (abonnements, audience web/infolettre, croissance, rétention, taux d'ouverture, etc.);
- une brève projection/plan (6 à 12 mois ou 1 à 3 ans) démontrant la viabilité et les priorités;
- la démonstration de la cohérence avec la mission éditoriale et de la mobilisation de l'équipe (rôles, processus, gouvernance).

Les documents confidentiels peuvent être caviardés; toute information fournie sera traitée de façon confidentielle par le jury.

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

« PRIX D'EXCELLENCE CIBLÉE »

PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ARTICLE DE L'ANNÉE

Objectif

Récompenser la qualité d'un article journalistique, qu'il soit de nature politique, économique ou sociale, portant sur un sujet d'actualité local, régional ou national. L'article doit se distinguer par sa rigueur, sa clarté, son ancrage dans les préoccupations de son lectorat, ainsi que par sa capacité à informer le public de manière efficace, accessible et contextualisée.

Critères et grille d'évaluation

- Pertinence et actualité du sujet (25 %)
- Rigueur journalistique (recherche, sources, exactitude) (25 %)
- Clarté de l'information transmise et qualité de la structure et du style journalistique (20 %)
- Portée de l'article sur la communauté ou le débat public (15 %)
- Qualité du français (15 %)

IMPORTANT

- Articles : Le journal membre doit soumettre trois (3) articles publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant le concours.

PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ARTICLE D'ANCRAGE LOCAL

Objectif

Récompenser la qualité d'un article journalistique qui met en valeur la vie, les enjeux, la diversité et les réussites d'une communauté francophone en situation minoritaire. Qu'il s'agisse de culture, de patrimoine, de sport, d'art, de jeunesse, de portrait local, d'action citoyenne, l'article doit refléter la vitalité et l'engagement de la communauté locale, tout en apportant un regard humain, sensible et rigoureux.

Critères et grille d'évaluation

- Pertinence et originalité du sujet pour la communauté locale (25 %)
- Recherche, diversité et rigueur des sources (25 %)
- Humanité, sensibilité et style journalistique (20 %)
- Incidence sur le lectorat et contribution au débat ou à la mobilisation (15 %)
- Clarté du texte et qualité du français (15 %)

IMPORTANT

Articles : Le journal membre doit soumettre trois (3) articles publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant le concours.

PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ÉDITORIAL DE L'ANNÉE

Objectif

Récompenser la qualité d'un texte d'opinion publié par un journal, portant un regard informé, critique ou analytique sur un enjeu d'actualité, local ou national.

Critères et grille d'évaluation

- Pertinence et actualité du sujet (25 %)
- Clarté de l'argumentation et cohérence du raisonnement (25 %)
- Originalité du point de vue (20 %)
- Style rédactionnel (15 %)
- Qualité du français (15 %)

IMPORTANT

Éditorial : Le journal membre doit soumettre un (1) éditorial publié entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant le concours.

PRIX D'EXCELLENCE POUR LA CHRONIQUE DE L'ANNÉE

Objectif

Récompenser la qualité d'une chronique qui se distingue par sa plume, son originalité et sa pertinence éditoriale, dans un style libre, mais rigoureux.

Critères et grille d'évaluation

- Pertinence du sujet et force de l'opinion exprimée (20 %)
- Originalité, style et personnalité du ton (25 %)
- Qualité de l'argumentation (25 %)
- Incidence sur le lectorat (15 %)
- Qualité du français (15 %)

IMPORTANT

Chronique : Le journal membre doit soumettre une (1) chronique publiée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant le concours.

PRIX D'EXCELLENCE POUR LA PHOTOGRAPHIE DE L'ANNÉE

Objectif

Primer la photographie la plus marquante, publiée par un journal membre, pour sa puissance visuelle, sa qualité technique et sa pertinence journalistique.

Critères et grille d'évaluation

- Force visuelle, composition et émotion suscitée (30 %)
- Qualité technique (netteté, exposition, cadrage) (25 %)
- Pertinence en lien avec le contenu rédactionnel (20 %)
- Originalité du sujet ou de l'angle (15 %)
- Description et mention de source (10 %)

IMPORTANT

- La photographie soumise doit avoir été prise et publiée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant le concours.
- La photo doit être soumise en format électronique (JPG, PNG, GIF, TIFF).
- La page complète où la photo a été publiée, y compris la mise en page, doit également être soumise.
- Si la photo apparaît à la une du journal, il faut fournir le texte qu'elle accompagne ainsi que sa légende (bas de vignette).
- Une image soumise dans la catégorie Impact visuel éditorial de l'année ne peut pas être soumise aussi dans la présente catégorie.

PRIX D'EXCELLENCE POUR L'IMPACT VISUEL ÉDITORIAL DE L'ANNÉE

Objectif

Récompenser la qualité d'un visuel éditorial, qu'il s'agisse de la une, d'une infographie, d'une caricature, d'un dessin ou d'une illustration qui capte l'attention, traduit avec force le propos éditorial et enrichit la compréhension du contenu. Ce prix souligne la créativité, la pertinence et l'exécution technique d'un travail visuel au service de l'information.

Critères et grille d'évaluation

- Effet visuel et émotionnel immédiat (20 %)
- Pertinence en lien avec le contenu éditorial (20 %)
- Clarté et lisibilité de l'information visuelle (20 %)
- Créativité, originalité, qualité esthétique et diversité de contenus visuels (20 %)
- Adaptation multiplateforme et intégration au contenu (20 %)

IMPORTANT

- Le journal membre doit soumettre trois (3) contenus visuels publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant le concours.
- Une image soumise dans la catégorie Photographie de l'année ne peut pas être soumise aussi dans la présente catégorie.

PRIX D'EXCELLENCE POUR LA RECONNAISSANCE AUTOCHTONE

Objectif

Récompenser la qualité d'un travail journalistique (article, série, dossier ou reportage multimédia) qui valorise les perspectives des Premières Nations, des Inuits et des Métis, avec rigueur, respect culturel et impact pour les communautés concernées.

Critères et grille d'évaluation

- Respect, collaboration et contextualisation culturelle (25 %)
- Pertinence du sujet et incidence pour les communautés autochtones (25 %)
- Rigueur journalistique (recherche, sources, exactitude) (25 %)
- Originalité de l'angle et mise en valeur des voix autochtones (15 %)
- Qualité du français (10 %)

PRIX D'EXCELLENCE POUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Objectif

Récompenser la qualité d'un contenu ou d'une initiative éditoriale qui accroît la représentation équitable des personnes et des points de vue (genre, origine, âge, identité, diaspora, etc.), combat les stéréotypes et favorise un débat public éclairé.

Critères et grille d'évaluation

- Pertinence du sujet et angle inclusif (25 %)
- Diversité et crédibilité des sources et des voix représentées (25 %)
- Rigueur et éthique du traitement (20 %)
- Incidence (mobilisation, portée, retombées mesurables) (20 %)
- Qualité du français et de la présentation (10 %)

PRIX D'EXCELLENCE POUR LA VOIX MARQUANTE DE L'ANNÉE

Objectif

Rendre hommage à une personne – journaliste, photographe, chroniqueur ou chroniqueuse, technicien ou technicienne, gestionnaire ou bénévole – dont la voix, l'action ou l'engagement ont profondément marqué son journal et inspiré sa communauté. Ce prix vise à récompenser une personne qui incarne, par son leadership, sa créativité et sa détermination, la vitalité et la résilience de la presse francophone en milieu minoritaire.

Critères et grille d'évaluation

- Leadership et influence (30 %)
- Qualité du travail et influence (30 %)
- Engagement envers la mission du journal (20 %)
- Innovation ou contribution notable (20 %)

IMPORTANT

- Qui peut soumettre une candidature : Tout journal membre de Réseau.Presse (la rédaction ou la direction) peut soumettre une seule candidature.
- Période des réalisations admissibles : Du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédant le concours.
- Contenu du dossier de candidature :
 - Formulaire en ligne
 - Une (1) lettre de nomination (objectifs et incidence)
 - Une (1) notice biographique de 100 à 150 mots
 - Une (1) lettre d'appui (interne/externe)
 - Trois (3) pièces probantes (liens URL ou fichiers PDF : articles, reportages, projets, témoignages, mesures Web)
- Une (1) photo à haute résolution de la personne
- Convention de nommage des fichiers PDF :
NomDuJournal_NomDuPrix_NomDeLaPersonneCandidate_AAAA.pdf.
- Consentements et droits : Le journal atteste avoir les droits sur les contenus soumis et le consentement de la personne mise en candidature.
- Conflits d'intérêts : Tout conflit d'intérêts doit être signalé dans le formulaire et tout membre du jury visé devra se récuser.

PRIX D'EXCELLENCE POUR LA NOUVELLE PLUME DE L'ANNÉE

Objectif

Récompenser un ou une journaliste en début de carrière pour la qualité d'un article.

Critères et grille d'évaluation

- Pertinence et originalité du sujet (25 %)
- Clarté de l'information transmise et du style journalistique (25 %)
- Rigueur dans la collecte des faits et des sources (20 %)
- Portée de l'article sur la communauté ou le débat public (15 %)
- Qualité du français (15 %)

PRIX RÉSILIENCE

« La résilience, c'est l'art de naviguer dans les torrents. »

– Boris Cyrulnik

Cette catégorie vise à mettre en lumière ce qui fait la force des journaux membres quand tout se complique : la capacité de tenir le cap, de se retrousser les manches et de continuer à servir sa communauté, coûte que coûte. Le Prix Résilience célèbre un journal qui, face à des défis majeurs, a su se relever, s'adapter et se réinventer avec constance, sans jamais perdre de vue sa mission journalistique. Partagez votre histoire — celle d'une équipe qui a trouvé des solutions, mobilisé ses forces et transformé l'adversité en élan. Parce qu'au sein du réseau Réseau.Presse, l'excellence, c'est aussi la persévérance, le courage et la capacité de durer.

Le journal lauréat sera désigné conjointement par l'équipe de Réseau.Presse et le conseil d'administration.

Critères et grille d'évaluation

- Défis surmontés (40 %)
- Portée des solutions mises en place (30 %)
- Mobilisation de l'équipe et transformation (30 %)

DISPOSITIONS FINALES

En soumettant une candidature, le journal membre reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'ensemble des conditions. Réseau.Presse se réserve le droit d'interpréter le règlement, de demander des renseignements ou pièces justificatives additionnels, et de déclarer inadmissible toute candidature incomplète, non conforme ou comportant des informations inexactes. Réseau.Presse peut, au besoin, modifier le règlement ou les modalités du concours (y compris les échéances) afin d'assurer son bon déroulement; toute modification sera communiquée aux membres dans des délais raisonnables et s'appliquera dès sa publication. Les informations transmises dans le cadre des candidatures seront traitées de façon confidentielle et ne seront utilisées qu'aux fins d'évaluation et d'administration des Prix. Les décisions du jury sont finales et sans appel. Pour toute question relative au concours ou au dépôt des candidatures, les journaux membres peuvent communiquer avec l'équipe de Réseau.Presse aux coordonnées indiquées sur le portail de mise en candidature.